

COMMUNIQUÉ

Le CHSCT ministériel confirme les risques psycho-sociaux induits par la réforme Blanquer de la voie professionnelle

Ce jeudi 5 septembre, à la majorité des votant-es, le CHSCT ministériel a validé l'alerte déposée par le SNUEP-FSU concernant la réforme de la voie professionnelle. Il confirme ainsi que cette réforme engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels. Il acte que les dispositifs de la réforme vont dégrader leurs conditions de travail et impacter leur santé physique, mentale et sociale.

La balle est maintenant dans le camp du ministre. Il a deux mois pour répondre explicitement au vote du CHSCT qui demande le retrait de la réforme au regard des conséquences lourdes sur la vie professionnelle et personnelle des collègues. Son discours sur le « bien-être au travail » et « le bonheur professionnel » ne résiste pas à cette nouvelle épreuve des faits et le SNUEP-FSU lui demande d'en tirer toutes les conséquences.

Cette décision du CHSCT confirme que la responsabilité des difficultés rencontrées dans les établissements est imputable à la réforme et à ses dispositifs. Le SNUEP-FSU rappelle que d'aucune façon cette responsabilité ne peut et ne doit être renvoyée sur les personnels.

Le SNUEP-FSU poursuit son action syndicale et prend toutes ses responsabilités pour dénoncer la réforme en cours. Il appelle les collègues à se réunir et débattre dans les établissements pour définir ensemble les suites des actions à mener.

